

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU LUNDI 20 FEVRIER 2006.-**

**DOCUMENTATION.-**

**1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-**

14 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**Cimetière de Morlanwelz**

Concessions temporaires pour 15 ans

Mme. De Longueville Marie Renée Rue Abel 15 7140 Morlanwelz	CTS	825 €
---	-----	-------

Mr. Lecomte Francis Rue de la Fonderie 37 7100 La Louvière	CTD	330 €
--	-----	-------

Mr. Leleux Ghislain Rue Fontaine du soldat 12 7140 Morlanwelz	CTT	375 €
---	-----	-------

Mme. Pico Annie Rue de la basse Hestre 151 7170 Manage	CTD	330 €
--	-----	-------

Concessions temporaires pour 50 ans

Mr. Charlier Jean-Louis Rue du Polichêne 35 7140 Morlanwelz	2,50 m <sup>2</sup>	1100 €
---	---------------------	--------

Mr. Licata Giuseppe Grand-rue 63 7140 Morlanwelz	2,50 m <sup>2</sup>	1100 €
--	---------------------	--------

Mme. Restaino Graziella Rue des Ateliers 23 7140 Morlanwelz	2,50 m <sup>2</sup>	1100 €
---	---------------------	--------

Mr. Crescitelli Pelligrino Quai de la Haine 57 7140 Morlanwelz	2, 50 m <sup>2</sup>	1100 €
--	----------------------	--------

### **Cimetière de Carnières**

#### Concession temporaire pour 15 ans

Mr.Fromentin Bernard Rue de la Station 126 7140 Carnières	CTD	130 €
---	-----	-------

#### Concession temporaire pour 50 ans

Mr. Hancq Michele Rue des Ateliers 88 7140 Morlanwelz	2,50 m <sup>2</sup>	1100 €
---	---------------------	--------

Mr. Coucke Raoul Rue de la Station 95 7140 Morlanwelz	2,50 m <sup>2</sup>	1100 €
---	---------------------	--------

Mr.Saint Remy Jean Rue d' Anderlues 35 7140 Morlanwelz	2, 50 m <sup>2</sup>	1100 €
--	----------------------	--------

Mr.Hulin Christian Rue Saint Eloi 76 7141 Carnières	2,50 m <sup>2</sup>	1100 €
---	---------------------	--------

Mr. Van Hoorde Roger Rue Vanrôme 140 7141 Carnières	2, 50 m <sup>2</sup>	1100 €
---	----------------------	--------

-----

## 2. Centre Public d'Aide Sociale – Budget de l'exercice 2005 – Modifications budgétaires n°3 ordinaire et n°3 extraordinaire – Avis.-

Le Conseil de l'Aide soumet à votre approbation, les modifications budgétaires n°3 ordinaire et n°3 extraordinaire de 2005.

Ces modifications budgétaires peuvent être récapitulées comme suit :

Service ordinaire :

Recettes en plus :	106.078,35.- €
Recettes en moins :	63.601,54.- €
Dépenses en plus :	192.115,31.- €
Dépenses en moins :	149.638,50.- €

Service extraordinaire :

Recettes en plus :	157.469,16.- €
Dépenses en plus :	14.362,42.- €

L'intervention communale est inchangée.

-----

3. Centre Public d'Aide Sociale – Budget 2006 – Décision.-

Le Conseil de l'Aide Sociale soumet à votre approbation son budget pour l'exercice 2006, arrêté aux chiffres ci-après :

**SERVICE ORDINAIRE**A. RECETTES

- Recettes générales	1.482.894,04.- €
- Fonds	268.582,00.- €
- Assurances	0,00.- €
- Administration générale	40.409,50.- €
- Patrimoine privé	610,00.- €
- Services généraux	13.685,00.- €
- Services techniques	46.988,65.- €
- Agriculture et sylviculture	8.060,73.- €
- Médiation de dettes	16.328,25.- €
- Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau	0,00.- € 171.765,67.- €
- Aide sociale	1.140.509,25.- €
- Etablissements pour enfants	115.366,51.- €
- Services d'aide familiale	566.000,00.- €
- Repas à domicile	93.641,05.- €
- Service de nettoyage	42.336,25.- €
- Formation, réinsertion socioprofessionnelle	493.059,50.- €
- Habitations sociales	52.500,00.- €
- Autres actions sociales	14.382,00.- €
- Autres services d'aide aux familles	596.400,00.- €
- Réinsertion socioprofessionnelle	58.350,00.- €

<b>TOTAL</b>	<b>5.221.868,40.- €</b>
Exercices antérieurs	0,00.- €
<u>Prélèvements</u>	<u>0,00.- €</u>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5.221.868,40.- €</b>

B. DEPENSES

- Recettes générales	10.000,00.- €
- Assurances	43.500,00.- €
- Administration générale	685.690,81.- €
- Patrimoine privé	0,00.- €
- Services généraux	37.500,00.- €
- Services techniques	60.114,84.- €
- Agriculture et sylviculture	67,75.- €
- Médiation de dettes	16.994,08.- €
- Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau	0,00.- € 169.884,70.- €
- Aide sociale	1.818.305,71.- €
- Etablissements pour enfants	164.440,97.- €
- Actions en faveur de la jeunesse	1.000,00.- €
- Services d'aide familiale	810.787,06.- €
- Repas à domicile	103.197,31.- €
- Service de nettoyage	88.936,62.- €
- Formation, réinsertion socioprofessionnelle	772.842,79.- €
- Habitations sociales	70.505,04.- €
- Autres actions sociales	0,00.- €
- Autres services d'aide aux familles	350.093,65.- €
- Réinsertion socioprofessionnelle	3.625,07.- €
<b>TOTAL</b>	<b>5.221.868,40.- €</b>

La contribution de la commune s'élève à 1.409.844,04.- €.

SERVICE EXTRAORDINAIREA. RECETTES

- Administration générale	70.852,00.- €
<b>TOTAL</b>	<b>70.852,00.- €</b>
Exercices antérieurs	231.665,27.- €
Prélèvements	58.900,00.- €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>361.417,27.- €</b>

B. DEPENSES

- Administration générale	9.500,00.- €
- Médiation de dettes	400,00.- €
- Aide sociale	4.000,00.- €
- Formation, réinsertion socioprofessionnelle	20.000,00.- €
- Habitations sociales	25.000,00.- €
<b>TOTAL</b>	<b>58.900,00.- €</b>
Prélèvements	58.900,00.- €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>117.800,00.- €</b>

-----

4. Bilan financier et rapport d'activités 2004 de la Société Royale de Tir de Morlanwelz – Notification.-

L'arrêté de la Région Wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la Commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du bilan financier et du rapport d'activités de l'année 2004 de la Société Royale de Tir de Morlanwelz.

-----

5. Bilan financier et rapport d'activités 2004 du Tennis Club de Morlanwelz – Notification.-

L'arrêté de la Région Wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la Commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du bilan financier et du rapport d'activités de l'année 2004 du Tennis Club de Morlanwelz.

-----

6. Bilan financier et rapport d'activités 2004 de l'Amicale Club de Morlanwelz – Notification.-

L'arrêté de la Région Wallonne portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux du 24 avril 2004 ;

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation en ses articles L3331-1 à L3331-9 obligent les bénéficiaires d'une subvention supérieure à 1.239,47.- € accordée par la Commune à lui faire parvenir son bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance du bilan financier et du rapport d'activités de l'année 2004 de l'Amicale Club de Morlanwelz.

-----

7. Ouverture des marchés de fournitures du M.E.T aux Communes – Convention à passer entre la Commune de Morlanwelz et le M.E.T.-

La Direction de la Gestion Mobilière du M.E.T. propose aux Communes intéressées de bénéficier des conditions qu'elle obtient dans le cadre de ses marchés de fournitures de

matériel de bureau, mobilier, vêtements de travail, véhicules de service et fournitures diverses.

Vous trouverez dans le dossier du Conseil, le modèle type de convention à conclure à ce sujet.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cette collaboration.

-----

8. Achat d'un camion pour le Service des Travaux - Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un camion pour le Service des Travaux.

La dépense est estimée à 31.243,41.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.06.02 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 421/743B8/52 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

9. Achat d'une pelle multifonctions sur pneus pour le Service des Travaux - Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'une pelle multifonctions sur pneus pour le Service des Travaux.

La dépense est estimée à 125.616,15.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure de l'appel d'offres général aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° GPY.06.01 établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 421/743B9/98 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

10. Achat de matériaux pour la réalisation d'un égouttage, rue des Charbonnages à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde) - Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de matériaux pour la réalisation, par les ouvriers communaux, d'un égouttage, rue des Charbonnages à Morlanwelz (Mont-Sainte-Aldegonde).

La dépense est estimée à 24.746,00.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lot aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° 002.06/MG établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 421/735B5/51 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

#### 11. Parking de l'ancienne gare de Mariemont – Amélioration de l'éclairage public.-

A la demande du Collège des Bourgmestre et Echevins, l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (I.E.H.) a établi un devis pour l'amélioration de l'éclairage public sur le parking situé aux abords de l'ancienne gare de Mariemont, Chaussée de Mariemont et rue du Parc à Morlanwelz,.

Le coût des travaux s'élève à 1.975,63.- € TVA comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 426/732C3/54 du service extraordinaire du budget 2006.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

#### 12. Remplacement du chauffage de l'école maternelle des Trieux à Morlanwelz (Carnières) - Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le remplacement du chauffage de l'école maternelle des Trieux à Morlanwelz (Carnières).

La dépense est estimée à 49.610,00.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° ML-2006-01, établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 721/724A3/52 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

13. Restauration d'un vitrail de l'église Saint-Martin à Morlanwelz - Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la restauration d'un vitrail d'art (le dernier de la nef latérale droite) de l'église Saint-Martin à Morlanwelz, endommagé par des vents violents début 2005.

La dépense est estimée à 12.500,00.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° EY-2006-01, établi par le Service technique communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 790/724F2/60 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

14. Etude du projet des travaux d'amélioration de la rue E. Solvay (partie) – Cahier spécial des charges - Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges n°SEC.01/06/Etude, établi par les services administratifs, relatif à l'étude du projet des travaux d'amélioration de la rue E. Solvay (partie), à Morlanwelz (Carnières).

La dépense est estimée à 36.000,00.- € HTVA.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 421/732B3/60 du service extraordinaire de l'exercice 2006.

-----

15. Plan Mercure – Projet définitif d'aménagement et d'éclairage d'un piétonnier sur l'ancienne ligne vicinale 80-82 à Morlanwelz.-

Nous soumettons à votre approbation le projet définitif d'aménagement et d'éclairage d'un piétonnier sur l'ancienne ligne vicinale 80-82 à Morlanwelz

Ce projet a été corrigé suite aux remarques émises par la Région wallonne en date du 2 décembre 2005.

Le devis estimatif s'élève à 79.210,01.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité par lot.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits à l'article 421/731A9/60 du service extraordinaire du budget 2006.

Ces travaux ont reçu un accord de subvention d'un montant de 66.000,00.- € par dépêche ministérielle de M. le Ministre Philippe COURARD, en date du 21 novembre 2005.

Un emprunt (part communale et escompte de subsides) sera contracté pour faire face à la dépense.

-----

16. Travaux de transformation et d'extension du hall de basket, rue de l'Enseignement, à Morlanwelz.-

Par sa lettre du 16 janvier 2006, le Ministère de la Région wallonne – Direction des Infrastructures Sportives – nous informe que notre demande de subsides pour notre projet de transformation et d'extension de la salle de basket « Cambier » à Morlanwelz, est devenue nulle et non avenue eu égard à l'article 12 du décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives (dépassement de délai octroyé pour l'envoi du dossier technique).

Nous sommes dès lors invités à recommencer la procédure, à savoir réintroduire une demande de principe conformément aux instructions en la matière.

Nous vous proposons de marquer votre accord à ce sujet.

-----

17. S.W.D.E. – Extension du réseau, rue Nouvelle Drève, pour l'alimentation de deux immeubles à appartements.-

La S.W.D.E. nous a fait parvenir le projet des travaux dont il est question sous rubrique.

Le frais résultant de ces travaux, déduction faite des travaux de terrassement et de réfection estimés à 5.616,00.- €, s'élèvent à 7.675,36.-€.

Le Collège échevinal a marqué son accord pour assurer le financement de ceux-ci par un prélèvement sur la réserve disponible.

Comme ces travaux constituent un investissement, il importe que notre Commune souscrive le montant total du devis estimatif, soit 13.291,36.- € ou 532 (cinq cent trente deux) parts sociales de 25,00.- €.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux.

Il y a lieu de noter que ces travaux permettront l'installation d'une borne d'incendie supplémentaire.

-----

18. Revitalisation urbaine du site de Baume-Marpenz à Morlanwelz – Projet de convention - exécution entre la Région wallonne et la Commune de Morlanwelz - Approbation.-

En sa séance du 30 décembre 2005, le Collège échevinal a marqué son accord de principe sur le projet de convention – exécution entre la Commune de Morlanwelz et la Région wallonne pour la réalisation de l'opération de revitalisation urbaine du site de Baume-Marpenz.

Le Conseil est appelé à approuver cette convention.

-----

19. Demande d'avis du Conseil communal sur la demande de reconnaissance du SIM par le CGT.-

Le Syndicat d'Initiative de Morlanwelz a introduit une demande de reconnaissance auprès du Commissariat Général du Tourisme en date du 13 octobre 2005.

En application de l'article 7 alinéa 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 1999, l'avis du Conseil communal est sollicité.

Nous invitons le Conseil communal à émettre un avis favorable sur cette demande de reconnaissance.

-----

20. Convention avec l'ASBL « Centre GACEP ».-

Le « Centre GACEP », sis boulevard Devreux 30 à 6000 Charleroi, est un service agréé et subsidié par la Communauté Française de Belgique.

Sa raison sociale consiste à demander à un mineur d'âge, déféré devant le Tribunal de la Jeunesse pour un fait qualifié d'infraction, d'accomplir une prestation d'intérêt général en réponse à ses actes.

Ce centre nous demande de conclure une convention par laquelle la Commune de Morlanwelz accepte d'accueillir des mineurs d'âge pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches d'intérêts généraux dans notre administration.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cette convention.

-----

21. Plan Stratégique de la Communauté Urbaine du Centre (CUC) – Actions développées sur Morlanwelz - Avis.-

Commentaires en séance.

-----

22. Octroi d'une allocation de fin d'année 2006 aux Bourgmestre et Echevins.-

Nous vous proposons d'octroyer aux Bourgmestre et Echevins, une allocation de fin d'année pour 2006.

Celle-ci sera calculée sur base de la circulaire de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et sera payée entre le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 31 décembre 2006.

-----

23. Octroi d'une allocation de fin d'année 2006 pour le personnel contractuel.-

Nous vous proposons d'octroyer au personnel contractuel, une allocation de fin d'année pour 2006.

Celle-ci sera calculée sur base de la circulaire de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et sera payée entre le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 31 décembre 2006.

-----

24. Octroi d'une allocation de fin d'année 2006 pour le personnel statutaire (y compris les grades légaux).-

Nous vous proposons d'octroyer au personnel statutaire (y compris les grades légaux), une allocation de fin d'année pour 2006.

Celle-ci sera calculée sur base de la circulaire de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et sera payée entre le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 31 décembre 2006.

-----

25. Bourgmestre et Echevins – Pécule de vacances 2006 – Décision d'octroi.-

Nous vous proposons d'octroyer aux Bourgmestre et Echevins un pécule de vacances 2006 comprenant une partie forfaitaire et une partie variable conformément aux directives qui paraîtront dans la circulaire de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique y relative.

Le pécule de vacances 2006 sera liquidé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2006 et au plus tard le 30 juin 2006.

-----

26. Personnel communal – Agents statutaires et contractuels subventionnés (y compris les grades légaux) – Pécule de vacances 2006 – Décision d’octroi.-

(y) Nous vous proposons d’octroyer au personnel statutaire et contractuel subventionné compris les grades légaux) un pécule de vacances 2006 :

- a. comprenant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau A, B et C (y compris les grades légaux), une partie forfaitaire et une partie variable qui sera calculée conformément aux directives qui paraîtront dans la circulaire de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique relative au pécule de vacances 2006 ;
- b. correspondant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau D, à 65% du dernier salaire brut pour une période de prestations complètes au cours de l’année 2005 ;
- c. correspondant pour les agents statutaires et contractuels subventionnés de niveau E, à 80% du dernier salaire brut pour une période de prestations complètes au cours de l’année 2005.

Le pécule de vacances 2006 sera liquidé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2006 et au plus tard le 30 juin 2006.

-----

27. Personnel communal contractuel – Pécule de vacances 2006 – Décision d’octroi.-

Le pécule de vacances du personnel communal contractuel est octroyé par une décision du Conseil communal.

Le régime de vacances du personnel communal fait l’objet des dispositions réglementaires suivantes :

- l’Arrêté Royal du 30 mars 1967 et les lois coordonnées du 28 juin 1971 relatifs aux vacances annuelles des travailleurs salariés ;
- la délibération du Conseil communal du 24 mai 1993 relative au choix d’un régime de vacances pour les agents contractuels ;
- le pécule de vacances représente 92% du dernier salaire mensuel brut pour une période de prestations complètes au cours de l’année 2005.

Il sera liquidé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2006 et au plus tard le 30 juin 2006.

Nous vous invitons à vous prononcer sur ce sujet.